



Procès - verbal CCAS de DÉSSERTINES - 22/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Désertines (Allier), s'est réunie en Mairie, salle des commissions, sous la présidence de Stéphane BIERJON, Vice-Président du CCAS.

Présents : MM BIERJON Stéphane (Vice-Président), DUMAS Guy et PINAUD Serge - Mmes BORDAS Annie, MANSAT Lucette, MAJER Lynda, MONCELON Claire et SEGRET Françoise.

Représentés : Mme CHARRET Audrey (*pouvoir à Mr BIERJON Stéphane*).

Excusés : Mr SANVOISIN Christian (Président) et Mmes MARTIN Nicole et TYNDIUK Allyssone.

Invités : Mr LOPES Pascal et Mme COLLINET Dominique.

Personnel du C.C.A.S : Mmes MICHEAU-CHATAIN Julie (responsable) et ZACCOMER Géraldine.

Secrétaire de séance : Mme MAJER Lynda.

Date de convocation : le 11 mai 2023.

Le quorum étant atteint, monsieur le Vice-Président ouvre la séance.

Le conseil d'administration du CCAS désigne Lynda MAJER comme secrétaire de séance.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la précédente réunion du 03/04/2023, transmis préalablement par e-mail aux membres du C.C.A.S est approuvé.

Monsieur le Vice-Président engage l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Délibération « Convention avec le Centre de Gestion 03 »
- Délibération « Aide aux transports scolaires »
- Organisation du repas des aînés 2023 (courrier d'invitation)
- Organisation de la semaine bleue 2023.
- Informations et questions diverses.
- Étude d'une demande de secours d'urgence.



2023-05-01 – DÉLIBÉRATION « CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 03 » :
Mme Zacommer présente la nouvelle convention proposée par le CDG03.

DÉLIBÉRATION N° 2023-05-01

OBJET : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION (CDG03).

VU le code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatifs aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU les délibérations du Conseil d'Administration en date du 18 mars 2014, du 11 octobre 2016, du 1^{er} septembre 2017, du 29 mars, du 25 septembre, du 26 octobre 2018 et du 16 décembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de satisfaire au mieux le cadre d'une médecine préventive indispensable pour les agents du CCAS.

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER à compter de ce jour, la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

CHARGE, Monsieur le Président du CCAS de signer la « convention d'adhésion au service de médecine préventive » avec le Centre Gestion de l'Allier et de procéder à toutes formalités utiles à la mise en place du service

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Président, PO le Vice-Président,
S. BIERJON



*(ce secrétaire
Mme ZACOMMER le 01/05/23)*

Nombre de voix pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération 2023-05-01 et autorise le président à procéder à la signature de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive.



2023-05-02 – DÉLIBÉRATION « AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES » :

Madame Micheau-Chatain expose la caducité de la délibération 2022-05-01, Mr Bierjon propose de reconduire le dispositif d'aide au remboursement des transports scolaires.

DÉLIBÉRATION N° 2023-05-02

OBJET : RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT AUX FAMILLES DU COÛT DES TRANSPORTS SCOLAIRE.

VU le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29.

VU la délibération n°21-404 du Conseil Communautaire de Montluçon Communauté du 13 juillet 2021 approuvant le contrat de délégation de service public sous forme d'affermage à forfait de charge pour la gestion et exploitation des services de mobilité et de transports de voyageurs du réseau Maelis.

VU La délibération n°21-762 du Conseil Communautaire de Montluçon Communauté du 30 novembre 2021 approuvant la grille tarifaire du réseau Maelis.

VU la délibération n°2022-02-07 du Conseil Municipal de Désertines de solliciter le CCAS pour la mise en œuvre de ce remboursement et son engagement à rembourser le CCAS à hauteur des sommes engagées.

VU la délibération n° 2022-05-01 du Centre Communal d'Action Sociale d'appliquer un remboursement du coût des transports scolaires pour les familles de Désertines.

CONSIDÉRANT qu'en vue des rentrées scolaires, les élèves qui souhaitent utiliser le réseau Maelis (ligne urbaine, lignes scolaires communautaires, transport à la demande) auront la possibilité d'acquiescer soit un titre annuel réservé aux scolaires un aller/retour par jour, 7 jours sur 7, 365 jours par an, soit un titre annuel réservé aux scolaires « Pass Scolaire » permettant un aller/retour par jour scolaire.

CONSIDÉRANT que la commune de Désertines souhaite accompagner les familles et les élèves du territoire communal en leur remboursant les frais liés au transport scolaire, réalisé avec le réseau Maelis entre le domicile et l'établissement scolaire.

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, le remboursement aux élèves de la commune, des titres du réseau Maelis, à hauteur de 65 ou 75€ tarif normal (37,50€ ou 32,50€ - Tarif réduit) selon l'abonnement choisi, acquis pour effectuer le transport scolaire avec le réseau Maelis entre le domicile et l'établissement scolaire, sous conditions de présenter :

- Un justificatif de domicile récent
- Le justificatif d'abonnement Maelis

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

la secrétaire
M^{me} MICHEAU-CHATAIN



Le Président, PO le Vice-Président
M^{Mr} BIERJON



Nombre de voix pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration du CCAS adopte à l'unanimité la délibération 2023-05-02 et reconduit le dispositif de remboursement aux familles du coût des transports scolaires.

Des permanences seront proposées afin de procéder à ces remboursements. Les dates seront les suivantes :

- Mercredi 07 juin de 9h à 12h.
- Lundi 26 juin de 14h à 17h.
- Lundi 03 juillet de 14h à 17h.
- Mercredi 06 septembre de 9h à 12h.



ORGANISATION DU REPAS DES AÎNÉS 2023 :

Mr Alves propose une rencontre avec le CCAS afin d'organiser au mieux, l'animation du repas des aînés 2023. Une date lui sera proposée pour organiser un échange avec Mme Micheau-Chatain et Mr Bierjon courant juin. Il y aura 3 musiciens au lieu de 2 musiciens et une chanteuse comme proposé.

Mme Bordas propose de consulter Galaxie Musique pour le repas des aînés 2024.

Le courrier d'invitation au repas ainsi que le « coupon d'inscription au repas ou colis » sont mis en discussion suite à un travail fait par Mme Micheau-Chatain.

Il sera demandé au traiteur la date butoir pour lui communiquer le nombre de convives.

Mme Micheau-Chatain propose de faire réaliser une affiche à diffuser dans des lieux stratégiques en amont des inscriptions. Cette proposition sera étudiée avec Mme Collinet, Adjointe à la Communication.

La décoration du repas des aînés 2023 sera à l'ordre du jour de la réunion de la commission du CCAS de septembre 2023.

Une délégation de la commission propose une rencontre avec Mme Cardoso Sophie (Directrice du centre de loisirs) afin de réfléchir à une nouvelle collaboration avec les enfants du centre de loisirs pour le pliage des serviettes.

Les dates des mises sous pli du courrier seront décidées à la prochaine commission.

ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE 2023 :

La semaine bleue nationale aura lieu du 02 au 08 octobre 2023 avec comme thème « Vieillir ensemble, une chance à cultiver »

Les dates retenues pour la semaine bleue 2023 à Désertines sont du 16 au 20 octobre 2023.

Mr Bierjon rencontrera Mr Clément, de l'AMIB qui avait sollicité un rendez-vous afin de proposer une action commune.

Programme prévisionnel :

- Des propositions de conférences sont faites par Mme Micheau-Chatain, une nouvelle intervention de Mme Benoît-Gola (ergothérapeute) et celle de Mme Pilard (Sophrologue) seront étudiées.

- Une activité intergénérationnelle entre l'Ehpad « Le jardin des Sources » et les enfants et assistants maternels du RPE « Arc-en-ciel » sera organisée sur cette période.

- Une projection de film, comme les autres années sera prévue à la salle Jean Bougret

- Une autre action sur le champ de l'intergénérationnelle sera proposée aux écoles et au centre de loisirs de Désertines.

- Une marche avec les godillots le lundi ou le jeudi après-midi sera étudiée avec cette association.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Micheau-Chatain remercie les membres du CCAS pour leur aide à la diffusion de l'information concernant l'action « les seniors aux volants », qui sera proposée le mardi 30 mai 2023 à la salle des fêtes de Marmignolles.

Une communication sera faite sur la nouvelle application de la Mairie.

A ce jour 24 personnes sont inscrites pour participer à cette manifestation.

- Mr Bierjon, siégeant au conseil syndical du foyer des Coupances de Domérat en qualité de représentant de la Mairie de Désertines, nous fait un retour sur les réunions du 04/04/2023 et du 12/04/2023 auxquelles il a assisté.

Un point a été fait à cette occasion sur les finances de la structure.



Un projet avec la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) de Chazemais va se concrétiser, ce qui devrait contribuer à surmonter la problématique financière.

Au 04/04/23, 44 résidents âgés de 90 à 100 ans occupaient la structure.

Des jeunes de la Mecs, âgés de 14 à 18 ans, seront accueillis (dans 14 logements), avec un encadrement professionnel du personnel de la Mecs ayant pour objectifs un échange intergénérationnel et une insertion dans la vie sociale des jeunes. Ils pourront bénéficier des services de la structure des Coupances (Restauration...).

Le Conseil Départemental va attribuer une allocation à la vie partagée de 7500€ /jeune par an.

Une autre réflexion est en cours pour mettre en place un accueil des personnes retraités en situation de handicap.

- Le Comité de Pilotage du RPE « Arc-en-ciel » a eu lieu le mardi 25 avril 2023 avec Mmes LESPIAUCQU Mauricette (Adjointe en charge de la communication, des relations publiques, de la culture de Saint-Victor), LAMOINE Émeline (Caf), MICHEAU-CHATAIN Julie (responsable du RPE) et MM BIERJON Stéphane (Adjoint aux affaires sociales de Désertines), PERRIER Franck (Directeur Général des Services de Désertines) et SIRAMY Pierre-Antoine (Directeur Général des Services de Saint-Victor).

Le comité de concertation du RPE « Arc-en-Ciel » a eu lieu le mardi 9 mai 2023, avec la participation de 12 assistants maternels du secteur de Désertines/Saint-Victor,

Le but de ces deux comités était de faire le bilan 2022 du RPE et d'exposer les projets 2023.

ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE :

Une demande de secours d'urgence est exposée à la commission du CCAS.

DATE DE LA PROCHAINE COMMISSION DU CCAS (1^{er} SEMESTRE 2023) :

- **Lundi 19 Juin 2023, 18h30 en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Vice-Président clôt la séance qui est levée à 20h15.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président du CCAS,
Christian SANVOISIN.

Le secrétaire de séance,
Lynda MAJER.

